



Achat Groupé

Véhicules Electriques et Gaz Naturel (GNV)

(2021 – 2023)



1 Préambule

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la consommation d'énergies fossiles, d'améliorer la qualité de l'air et d'engager le territoire national dans une économie post-pétrole, la France a mis l'accent sur le développement des transports propres et de la mobilité bas carbone. Cette volonté se traduit notamment par le vote de la loi sur la Transition Energétique pour la Croissante Verte (TECV) le 17/08/2015.

Dans la lignée du déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electrique (IRVE) et pour répondre aux sollicitations des collectivités, le SDEEG propose un marché groupé de fourniture (achat et location) de véhicules électriques et GNV de tourisme et utilitaire.

Dans le cadre de l'élargissement du périmètre régional découlant de la région Nouvelle-Aquitaine et de l'entente dite TENAQ des Syndicats d'Energie de la région Nouvelle-Aquitaine, ce marché s'appuie sur un nouveau groupement de commandes de travaux/fournitures/services piloté par les syndicats d'énergie de la région Nouvelle-Aquitaine et ouvert aux acheteurs publics et privés mais d'utilité publique de leurs territoires. Ce marché sera coordonné par le SDEC (Syndicat Départemental d'Energie de la Creuse) ayant une expérience en la matière depuis 2017 mais votre interlocuteur reste le SDEEG.

Ce groupement de commandes vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fourniture les plus compétitives possibles. Il déchargera aussi ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés.

2 L'Adhésion

Qui peut adhérer ?

Ce groupement de commandes et ce marché sont **ouverts** aux personnes morales, dont le siège est situé en Nouvelle Aquitaine : l'ensemble des personnes morales **de droit public et de droit privé mais d'utilité publique** (voir Article 3 de la Convention).

Comment adhérer ?

Pour rejoindre cette démarche mutualisée, il vous faudra prendre une délibération qui permettra :

- **D'approuver la convention constitutive** (voir ci-dessous) et la signer.
- **De valider votre participation au marché de fourniture de véhicules électrique et GNV.**

Vous pourrez trouver le projet de convention constitutive, la délibération type et le formulaire de recueil des besoins sur la page :

https://drive.google.com/drive/folders/1Fpeyl_PDLV2OIEO-l8VTaUvAjM8yJcG?usp=sharing

→ L'ensemble de ces documents devra être envoyé à l'adresse contact@sdeeg33.fr avant le 15 juin 2021.

Pour toutes les informations complémentaires, le SDEEG reste à votre disposition.

Quelles sont les conditions ?

L'adhésion au groupement est **gratuite** et son retrait est libre dès l'expiration des accords-cadres en cours dont la collectivité sera partie prenante.

La participation au marché groupé de fourniture (achat et location) de véhicules électriques et GNV est :

- Exonérée de tout frais de fonctionnement ;
- Sans obligation d'achat.

La procédure envisagée à ce stade est un **accord cadre à bon de commandes Multi attributaire** pour tous les lots avec une procédure formalisée.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20210512-DL11052021-09-DE
Date de réception préfecture : 12/05/2021

